

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
COMUE DE TOULOUSE
DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2024
UT2J – Salle du conseil**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

	<i>Présent /Absent/Excusés</i>	A reçu procuration de
<i>Président du Conseil d'administration</i>		
Michael TOPLIS	P	N. Pellefigue
<i>Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs</i>		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	P	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P	
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	C. Jean Amans
GUILET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	P (parti à 11h35)	S. Laval
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	P	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	F. Benoit Marquié
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	E	
<i>Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs</i>		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	E	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	P	A.Crais
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	E	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	E	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	P	A.Rondepierre
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	E	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	P	
<i>Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT</i>		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	P	D. Marshall
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	C. Routaboul
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	E	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	M. Boyer
<i>Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT</i>		
BEDEL Quentin (Union Etudiante pour l'UT)	A	
JEHANE Habiba (AGEMP et E=MC2 – titulaire)	A	
BRUNETTA Clément (AGEMP et E=MC2)	A	
MONTAZAUD Raphaël (Union Etudiante pour l'UT)	A	
NAMMOUR Gautier (Union Etudiante pour l'UT)	P	
ROUZIER Paul AGEMP et E=MC2)	A	
<i>Personnalités qualifiées</i>		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P (parti à 11h48)	P B Joly
BAIG Thierry (ADEME)	E	
SALANIE Bernard(DRAC Occitanie)	P	T. Baig
SABOUNJI Marine (Inserm)	P	J. Méré

BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	A	
FERRAND Bernard (Rodez Agglomération) – titulaire	P (parti à 11h57)	
JOLY Pierre-Benoit (INRAe)	E	
LEGENDRE Muriel (CHU)	A	
MERE Jocelyn (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	

Membres avec voix consultative		
Nathalie MERCIER (Rectorat)	P	
Nicolas CRAIPEAU (Rectorat)	A	
Cécile FROMION (AC)	P	
Invités permanents		
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	E	
BLONDIN Agnès (ENSArchi)	P	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
DELPECH Bernard (Grand Cahors suppléant)	E	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAJI (UT)	P	
EYCHENNE Noémie (SAJI)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	P	
FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	P	
JANKOWIAK-GRATTON Odile (DGS – UT)	P	
JOUVE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KENFACK Huguesl (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LOSCERTALES Axel (VP étudiant)	A	
LUQUIN Lionel (IM. Toplis :Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
RAQUET Bertrand (INSA)	A	
RASS-MASSON Lukas (VP R et TI)	P	
RAUZY Odile (UT3)	A	
SANS Pierre (ENVT)	E	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
Invités occasionnels		
ARCHAMBAULT Aude (SAF)	P	
CORDIER Emmanuel (Pad'Occ)	P	
GARCIA Marianne (DGA Ressources)	P	
DESJOURS Lucie (SIMPPS)	P	
QUEULIN Béatrice (SRH)	P	
SONNENDRUCKER Christophe (SPMG)	P	

21 présents et 12 représentés = total : 33

Introduction par Mme Garnier : mot d'accueil dans son établissement

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2024

VOTE : Approuvez-vous le CR du CA du 18/10/2024?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

CONSTRUCTION DE L'UT - QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

2. Point d'étape sur la mise en place du futur EPE « Université de Toulouse » et sur l'animation du collectif à court et moyen terme

Michael Toplis – cf PWP présenté en séance

O. Rauzy précise que le RI provisoire passera normalement devant le CA provisoire de l'EPE qui se tiendra le 17 décembre.

P. Piera : Nous avons maintenant le contenu mais est-ce que les statuts ne doivent pas à être réadaptés ? Ne faut-il pas clarifier les pôles de décision et d'orientation futurs par rapport aux autres établissements ? Est-ce que ces statuts sont toujours d'actualité par rapport à la trajectoire ? Ne faut-il pas transformer la Comue par rapport à ces autres établissements partenaires et qui voudraient se projeter dans cet EPE. A quel niveau se trouvent les centres de décision ?

M. Toplis : on ne va pas changer les statuts de la Comue car le processus est très lourd. Le changement n'a concerné que le nom. Selon les statuts de la Comue, celle-ci a le droit de déléguer à un de ses membres telle ou telle compétence. Au sein de la Comue le directoire et plusieurs autres instances accueillent l'ensemble des membres de la Comue. Nous devons maintenant avoir une vision 2028 et cela va être déterminant. Il nous faut laisser le temps de mûrir. Le site Toulousain, malgré l'image que l'on a donné à l'extérieur de quelque chose qui n'arrivait pas à converger, a beaucoup convergé dès que l'on créé les espaces où les gens pouvaient se rencontrer. L'ensemble de la communauté investit ces espaces.

P. Piera : Pour les établissements fondateurs et membres de la Comue, vaut-il mieux investir l'UT 2028 par rapport à l'évolution de la Comue elle-même ? Ils sont toujours dans la Comue de Toulouse mais ne faut-il pas envisager un double partenariat avec l'UT ? Au niveau stratégique des établissements, il faut qu'à un moment, on leur dise, c'est la COMUE qui a encore ses attributions qui va déterminer la trajectoire ou c'est l'UT qui fera cette trajectoire ?

E. Rial Sebbag : elle revient sur le tableau qui présente la valeur ajoutée de l'action de la Comue. Où se trouvent les projets de recherche portés par la Comue ? Jusqu'à maintenant notre marque c'était l'UT et maintenant on devient Comue. Comment ces projets continuent-ils à exister ? Elle a contractualisé avec l'ex-UT et pas avec la nouvelle UT. Comment fait-on ?

M. Toplis : il ne faut pas qu'il y ait confusion juridiquement entre la Comue et l'EPE (n° SIRET différents). Il faut donc deux entités avec des identités juridiques distinctes. Du temps de l'UFTMiP des choses fonctionnaient. La Comue UT a apporté de la visibilité. Les projets dans le court terme vont continuer à être portés par la Comue mais vis-à-vis du monde extérieur ils vont continuer à être portés par « l'UT ».

E. Rial Sebbag : c'est effectivement notre travail mais demain qui va récupérer les projets ? Est-ce que demain ce type de projet sera portée par la Comue ou est ce qu'il faut que l'on se retourne vers l'EPE ?

M. Toplis : sous l'ère de la Comue UT, il a été fait le choix politique dans le cadre du projet TIRIS de donner à la Comue UT la vocation d'établir la stratégie de recherche et de formation. Concernant la Comue de

Toulouse en tant que telle, il peut y avoir des activités qui perdurent au-delà de 2028 (ex service médical). La Comue n'a pas vocation à vivre au-delà de 2028 normalement et l'EPE doit porter la stratégie de site avec sa marque.

T. Alcouffe : comment on va faire « l'après » ? L'ONERA va rester sur les deux items : la Comue et l'UT. Cette logique du « en même temps » ils le portent depuis toujours et les ONR ont pour mission de participer au ciment scientifique. L'élément réel et intangible c'est l'engagement des ONR pour le site. L'ONERA va apporter tout ce qu'il peut apporter au site. L'ONERA continuera de signer « UT ». Il y a une phase d'expérimentation jusqu'en 2028 à la fois sur la Comue et l'EPE. On ne lâche pas quelque chose pour autre chose. On continue sur les deux structures. Cette position concerne l'ONERA mais est également l'orientation pour les autres ONR.

B. Jouve : pour les projets structurants, l'idée est que la trajectoire est une Comue qui disparaît en 2028 et les projets pour lesquels la Comue est chef de file vont passer progressivement sur un autre établissement qui sera, dans le cas idéal, le futur grand établissement créé en fin d'expérimentation en 2028. Pour que les projets puissent basculer sur l'EPE, un travail doit être mené sur cela et tous seront interrogés.

JL Rols : On a parlé de feuille de route de l'EPE avec les associés et on évoque une feuille de route 2025 de la Comue. La présentation faite par M. Toplis sur le déroulement a été faite par rapport aux attendus de l'HCERES sur la sortie d'expérimentation de l'EPE et non pas de la Comue. Mais sur les apports de la Comue sur cette dynamique-là, il lui semble que M Toplis l'a ciblée sur des groupes de travail internes à la Comue qui associent tous les établissements à travers les vice-présidents. A quel moment, au niveau du site, la Comue et le collège de coordination de l'EPE vont travailler de concert car ils sont dans la même logique ?

M. Toplis : il a fait un état des lieux de la réflexion sur l'animation du collectif mené jusqu'à maintenant. Ce qu'il a présenté est la méthodologie pour préparer au mieux la suite. Il y a des rencontres entre VP Recherche, Formation etc... Aujourd'hui les espaces dédiés au collectif sont à la Comue. Demain, on aura des espaces collectifs pilotés par l'EPE dans l'optique de la sortie d'expérimentation. Nous sommes dans une logique de rapprochement entre les VP de la Comue et de l'EPE. L'important à la fin est l'animation du collectif dans le moyen terme. Il ne veut pas donner l'impression que la Comue va continuer à faire ce qu'elle fait aujourd'hui mais ce qu'il veut dire c'est que, puisque nous avons une expérience, nous devons passer le témoin pour que le collectif tire le bénéfice des expériences des dernières années.

O. Rauzy : aujourd'hui nous sommes au premier jour de la création de l'EPE, le décret ayant été publié la veille. C'est un moment solennel pour le site. Il n'est pas évident pour le futur EPE et pour la Comue d'avoir une vision très claire aujourd'hui, et c'est normal car nous devons réfléchir ensemble sur l'avenir. Il faut construire ensemble la trajectoire. Tous les projets et sujets stratégiques doivent être travaillés et construits ensemble. Certes il y a des différences au niveau des membres de part et d'autre, mais il faut continuer à travailler avec ces partenaires. On va avancer pas à pas. Nous devons vous présenter un calendrier les prochaines fois et vous serez sollicités sur ces échanges.

JL Rols : il faut garder en mémoire que l'HCERES doit pouvoir évaluer comment l'EPE est capable de porter ce qui va basculer vers lui et les échéances c'est en 2026.

QUESTIONS FINANCIERES ET RH

3. Campagne d'emplois 2025 de la Comue

Odile Jankowiak-Gratton et Béatrice Queulin - cf note adressée au CA et PWP présenté en séance

JL Rols : il comprend qu'il n'y a pas de création de postes mais juste de la gestion RH de l'existant de la Comue.

O. Jankowiak-Gratton : c'est tout à fait ça.

P. Piera : est-il prévu des discussions RH sur les rapprochements qui pourraient exister. Des transferts de personnels sont-ils envisagés ? Peut-on proposer des recrutements sur l'UT et non plus sur la Comue ?

suggère de mettre en place une feuille de route spécifique pour le personnel. Il faut être attentif à ce volet RH.

O. Jankowiak-Gratton : nous sommes conscients que dans la Comue et l'EPE il y a beaucoup de questions. L'accompagnement RH est la clé du succès dans cette construction. On va avoir un plan entre les deux établissements, voire même au-delà. Aujourd'hui on a identifié les points les plus critiques mais on est à l'état embryonnaire d'une construction. Nous interrogeons régulièrement les agents de la Comue pour cerner la compréhension du projet, et leurs craintes.

P. Piera est-ce que pour la campagne d'emplois 2026 de la Comue il y aura un rapprochement avec celle de l'EPE ?

M. Toplis : Dans le schéma qu'il a présenté il y a un volet opérationnel et donc cela va impacter les campagnes d'emplois respectives. Nous avons un souhait partagé d'envisager 2026 de façon conjointe. Il faut identifier les besoins du collectif pour pouvoir répondre aux activités pour le collectif portées aujourd'hui par la Comue.

VOTE : Approuvez-vous la campagne d'emplois 2025 de la Comue ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

4. Budget initial 2025 de la Comue et 5. Budget rectificatif 2024 de la Comue n°3 (info)

Aude Archambault et Marianne Garcia - - cf note et tableaux adressés au CA et PWP présenté en séance

M. Toplis : nous sommes là aussi dans une logique de transition.

M. Garcia rappelle le contexte institutionnel dans lequel la lettre a été construite. La lettre d'orientation budgétaire a été construite après l'été, donc il n'avait pas la visibilité de la construction qui est en train de se faire sur l'EPE. Donc on est resté sur une construction qui a été basée sur une trajectoire et une interaction avec potentiellement le futur EPE, mais il y avait beaucoup d'incertitude. Donc, ils sont restés sur une trajectoire constante par rapport aux activités de la Comue, mais en même temps, ils ont voulu intégrer une dimension d'accompagnement déjà de la Comue vers ces transformations et déjà une première projection vers cet EPE. Donc le budget 2025, n'a pas du tout intégré de transferts d'activités puisqu'à l'époque, ils n'avaient pas cette dimension connue, et même encore aujourd'hui.

B. Jouve constate que des recettes sont rentrées.

A. Archambault : ce sont principalement les recettes de l'EAIE.

M. Toplis : Le passage de l'UFTMiP à la Comue UT a eu un certain nombre d'effets : cotisations des établissements non augmentées, la subvention avec la Région a baissé, la Comue UFTMiP était éligible à un dialogue stratégique avec l'Etat. Au moment où nous sommes passés Comue expérimentale on ne l'était plus et nous ne faisons pas non plus l'exercice de COMP comme les autres établissements. S'ajoutent à ces éléments de contexte des baisses ponctuelles sur certains budgets (l'Europe ne finance plus la Nuit des chercheurs, Toulouse Métropole annonce une baisse de leur budget par rapport à l'Etat donc ils ne souhaitent plus mettre de l'argent sur les actions de l'Etat). Tout ceci nous conduit à la prudence et à rechercher d'autres sources financières.

JL Rols remercie pour l'organisation de la commission budgétaire organisée avec les élus volontaires. Il souligne qu'il faudrait avoir un regard transversal sur les sujets étudiants et souhaite qu'on ajoute une planche dans le PWP qui sera diffusé. En 2025 il y aura un BR Comue et EPE : comment va-t-on s'organiser pour le faire ? En introduction sur le texte du BI 2025 il est écrit « la feuille de construction de l'EPE est en cours d'élaboration. Le budget de la Comue s'inscrit en 2024 et intègre les moyens associés au déploiement de l'EPE », cela se traduit par quoi ?

M. Toplis : les moyens consacrés aux activités inter-établissements, nous n'avons pas de visibilité aujourd'hui d'où la reconduction.

O. Jankowiak-Gratton : ce sont des moyens que l'on a déjà, et non des nouveaux, et qui correspondent au socle de l'expérimentation de l'EPE.

M. Toplis : sur la question du BR 1, le travail est en cours. Il faut d'abord la visibilité sur la chose puis le moment venu on verra ensemble comment cela va s'articuler.

M. Pouzenc : comme bien d'autres groupes FSU, ils vont voter contre, non pas pour mettre en difficulté les équipes de la Comue mais pour protester contre les conditions dans les universités françaises.

B. Jouve : ne serait-il pas plus pertinent de faire une déclaration et de voter le budget ?

R. Guilet : l'intérêt d'une motion peut rassembler beaucoup de monde. Le vote contre risque de montrer que c'est minoritaire. Nous n'avons rien préparé concernant la motion.

B. Ferrand : il partage l'idée de motion car la situation est grave et on ne peut sanctionner le budget de la Comue proposé sur ce motif. Peut-on rédiger quelque chose pour partager avec l'assemblée et permettre le vote du budget initial ?

B. Jouve : il propose de prendre un temps de réflexion pour la rédaction de la motion concernant le Budget. L'idée d'une motion est d'avoir un budget largement validé par la suite par l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il ne faut pas se tromper de cible dans le message que l'on souhaite donner.

N. Davezac : ne peut-on pas voter une motion lors du conseil d'administration exceptionnel du 13 décembre ce qui laisserait le temps d'écriture.

M. Toplis Il est donné quelques minutes pour permettre l'écriture de la motion.

[suspension de séance pour rédiger une proposition de motion]

Lecture en séance de la motion :

« Les membres du conseil d'administration de la Comue de Toulouse déplorent que les universités françaises, piliers essentiels de la formation supérieure publique et du dynamisme de nos territoires, soient aujourd'hui confrontées à des menaces graves, conséquences de choix budgétaires gouvernementaux.

Nous demandons à l'Etat et au futur Gouvernement de redonner aux universités les moyens d'assurer correctement leurs missions. »

VOTE : Approuvez-vous la motion ?

NPPV : 0 s'abstient : 4 contre : 0 pour : 29

VOTE : Approuvez-vous budget initial 2025 de la Comue ?

NPPV : 0 s'abstient : 6 contre : 0 pour : 27

M. Toplis remercie pour tout le travail accompli et l'implication d'Aude Archambault et annonce le départ d'Aude vers d'autres horizons professionnels

5. Fongibilité asymétrique pour l'année 2025

Aude Archambault - cf note adressée au CA

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévoit que les crédits inscrits au budget d'un organisme sont présentés sous la forme de trois enveloppes regroupant les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Il prévoit que ces crédits sont limitatifs et

qu'ils sont non fongibles. Cela signifie que les mouvements entre les enveloppes limitatives doivent impérativement faire l'objet d'un budget rectificatif préalable pour vote ou être réalisés dans le cadre de la fongibilité asymétrique.

Dans une limite définie pour chaque exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur à utiliser en cours d'exercice les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les deux autres enveloppes de dépenses : c'est le mécanisme de la fongibilité asymétrique.

Dans ce cadre et pour une durée d'un an, par une délibération n°2023-050 du 13 octobre 2023, le Conseil d'Administration de l'UT avait fixé le plafond de la fongibilité asymétrique de l'établissement à 1 % du montant de la masse salariale de l'établissement pour l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'UT de renouveler ce plafond à l'identique pour une durée d'un an.

A titre indicatif, sur la base des plafonds arrêtés au Budget Rectificatif n°3 de 2024, 1 % de la masse salariale de l'établissement représenterait un plafond de virement de 211 257 € pour un total de dépenses prévisionnel de 88 866 865 €.

Afin d'assurer dans de bonnes conditions le suivi de ces virements de crédits et la parfaite information de l'organe délibérant, ces mouvements de crédits opérés à l'initiative de l'ordonnateur seront repris pour mémoire dans une colonne « ajustements en gestion » lors de la présentation du plus prochain budget rectificatif

VOTE : Approuvez-vous la fongibilité asymétrique pour l'année 2025 ?

NPPV : 0 s'abstient : 0 contre : 0 pour : 33

6. Plan d'action du contrôle interne 2025

Aude Archambault – Cécile Fromion -- cf note et documents adressés au CA et PWP présenté en séance

M. Toplis chacun peut mesurer le travail de fonds mené.

Pas de remarques

VOTE : Approuvez-vous la cartographie des risques 2024 et le plan d'action de maîtrise des risques à mettre en œuvre au titre de l'année 2025 joints en annexe ?

NPPV : 0 s'abstient : 0 contre : 0 pour : 33

7. Mise à jour du taux de frais additionnels pour les organismes de droit privé bénéficiant des services du SGE

Marianne Garcia - cf note adressée au CA

Le SIE « Service de Gestion et d'Exploitation » (SGE) intervient sur les réseaux, installations et espaces communs du complexe scientifique de Rangueil et du Campus Universitaire de l'Arsenal

Parmi les bénéficiaires des services du SGE, se trouvent des entités de droit privé

L'article IV.B.10 du Règlement Administratif Technique et Financier du SGE prévoit, pour ces organismes de droit privé, l'application, sur l'ensemble de leur facture, d'un taux additionnel correspondant à la prise en charge de la masse salariale des agents titulaires rémunérés par l'Université de Toulouse.

Ce taux additionnel est calculé par le rapport de la masse salariale sur les coûts de fonctionnement

Le taux pour l'année 2025 est mis à jour en prenant comme référence les données de l'année 2023 :

La masse salariale ETAT 2023 : 1 467 627 €

Les coûts de fonctionnement 2023 : 20 236 023 €

Le nouveau taux issu de ce calcul est de 7,25%

VOTE : Approuvez-vous la mise à jour du taux de frais additionnels pour les organismes de droit privé bénéficiant des services du SGE ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

8. Validation des frais des prestations de formation d'ATYPIE aux entreprises

Bertrand Monthubert - cf note adressée au CA

Dans le cadre du projet PIA 3 ANR17-NCUN-0017 et de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement, le programme Atypie-Friendly est engagé pour sensibiliser et former l'environnement universitaire afin de faire monter en compétences les personnels, les étudiants et les partenaires.

Une partie de nos formations s'adresse aux entreprises partenaires, qui constituent des lieux de stages et d'insertion professionnelle pour les étudiants. Si les formations dans les établissements du réseau sont dispensées gratuitement en lien avec le financement NCU, nous souhaitons facturer les formations proposées aux entreprises.

Trois tarifs sont proposés en fonction de la sollicitation de l'équipe impliquée :

- Conception et création ou adaptation de contenu : à 250 € /heure
- Réalisation d'atelier à 750 € l'unité
- Réalisation de conférence à 1 500 € l'unité

VOTE : Approuvez-vous les frais des prestations de formation d'ATYPIE applicable aux entreprises ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

9. Lauréats de l'appel à projets ATYPIE Friendly 2024

Bertrand Monthubert - cf note et tableau des lauréats adressés au CA

Dans le cadre du projet PIA 3 ANR17-NCUN-0017 et de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement, le programme Atypie-Friendly s'est engagé à favoriser les actions pour rendre les universités plus inclusives pour les personnes avec des troubles du neuro développement.

Afin de favoriser les actions locales dans les établissements du réseau, avec l'accord de l'ANR et du conseil d'administration de la Comue du 18 octobre 2024, Atypie-Friendly finance des appels à projets à hauteur de 83 300 € / an pendant trois années consécutives.

Le conseil d'administration est sollicité pour la validation des sujets retenus par un comité d'experts et par le bureau d'Atypie-Friendly (voté à l'unanimité du bureau), conformément au règlement de l'AAP Atypie-Friendly présenté au dernier conseil d'administration de la Comue.

M. Toplis : demande des précisions sur les demandes de financement.

B. Monthubert : c'est assez variable. Sur le premier projet l'application mobile il s'agit de réaliser des ateliers de co-conception avec des étudiants présentant des troubles du neuro développement pour voir quelles seraient les fonctionnalités d'une appli mobile qui les aide.

B. Jouve : les projets pour lesquels est demandé un décalage par rapport à la somme demandée : c'est pour les orienter vers d'autres sources de financement. ?

B. Monthubert : c'est cela. Pour les espaces de répit il y avait du financement sur plusieurs espaces par université. On a demandé de commencer par un espace pour voir la faisabilité.

M. Toplis salue cette présentation qui montre l'étendue des activités d'Atypie. Il souligne qu'Atypie fait partie des projets emblématiques de la Comue, qui traduisent des éléments d'identité et de valeurs de la Comue.

VOTE : Approuvez-vous les lauréats de l'appel à projets ATYPIE Friendly 2024 ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

10. TIRIS : tarifs summer school TIRIS/UNIVERSEH 2025

Sandrine Alfenore - cf note adressée au CA et PWP présenté en séance

Emmanuel Zenou est présent en visio pendant la présentation (responsable Universeh)

JL Rols : de quel type de formation master sont issus les futurs stagiaires ? Dans le document communiqué on voit une différence de chiffres : TIRIS alloue un montant de 50 000 € alors que dans la contribution des dépenses c'est 31 000€ : pourquoi ?

S. Alfenor : pour l'instant on n'a pas utilisé le potentiel budgétaire de TIRIS. On a limité pour l'instant la jauge des participants à 30. Les stagiaires sont sans pré-requis avec idée de mélanger des profils très différents et idée de le rendre accessible à tout le monde. Elle s'appuie aussi sur Universeh là où les étudiants seront sélectionnés dans le consortium Universeh.

VOTE : Approuvez-vous le tarifs summer school TIRIS/ UNIVERSEH 2025?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

SUJETS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE UNIQUE

Mike Toplis - cf notes et doc adressés au CA

jeudi 21 novembre : envoi d'un ordre du jour provisoire comprenant les **6 points** que nous proposons de soumettre à un vote unique en séance avec les notes et projets de délibération pour chacun de ces points :

1. Pad'Occ : tarifs de prestations
2. Genhyo : sortie de l'inventaire
3. DREI : mise à jour des tarifs Toul'Box
4. TIRIS : tarifs summer school TIRIS/UNIVERSEH 2025
5. SICD : tarif de numérisation des documents hors Réseau des bibliothèques des établissements publics de l'Enseignement supérieur de Toulouse et Occitanie Ouest
6. TES : groupement de commandes relatif au projet de covoiturage

Nous avons eu une demande de discussion sur le 6^{ème} point et le point 4 a été sorti du vote en bloc. Ces 2 points sont abordés donc individuellement.

jeudi 28 novembre: envoi de l'invitation avec l'ensemble des points et documents de l'ordre du jour complet

4 points soumis au vote unique :

- Pad'Occ : tarifs de prestations => méthodologie de tarification des prestations de Pad'Occ ainsi que les Unités d'œuvres retenues permettant de la constituer
- Genhyo : sortie de l'inventaire => sortie de l'inventaire des équipements conformément à la procédure de don et au plan de déploiement avec liste des lycées concernés
- DREI : mise à jour des tarifs Toul'Box => Ajustement des montants des options « carte SIM » et « visite guidée de Toulouse » de la Toul'Box
- SICD : tarif de numérisation des documents hors Réseau des bibliothèques des établissements publics de l'Enseignement supérieur de Toulouse et Occitanie Ouest

VOTE : Approuvez-vous les 4 projets de délibération qui vous ont été transmis le 21 novembre 2024 ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 33

ACTIVITE DES SERVICES ET PROJETS

20 présents et 11 représentés = total : 31

11. SIMPPS : Synthèse du bilan d'activité 2023-24 et tarifs applicables

Lucie Desjours - cf note adressée au CA et PWP présenté en séance

Pas de remarques

VOTE : Approuvez-vous la proposition du conseil de service du Simpps du 05/11/2024 d'harmoniser l'accès et le tarif de cotisation Simpps des établissements de la COMUE : en alignant les conditions d'accès et de tarif des établissements non constitutifs du Simpps sur celui des établissements constitutifs, soit un accès à l'ensemble du service à un tarif de cotisation de 11,28€ par étudiant inscrit pour tous les établissements de la COMUE conventionnant avec le Simpps ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 31

12. TES : groupement de commandes relatif au projet de covoiturage

18 présents et 10 représentés = total : 28

Eugény Perron Bodin - cf note adressée au CA et PWP présenté en séance

JL Rols : c'est la Comue qui va mettre en place les conventions ? quid des établissements non mentionnés dans les planches ?

E. Perron-Bodin : c'est bien la Comue qui s'en occupera. Tous les établissements ont été sollicités puis chacun s'est positionné pour dire s'ils y allaient ou pas mais elle confirme qu'ils ont été tous informés.

R. Guilet : Il n'est pas sûr de comprendre le modèle économique. La Comue paie un abonnement global mais il ne comprend pas la mention « hors cofinancement de l'employeur » ?

E. Perron-Bodin : si on va sur une plateforme de covoiturage qui n'est pas financé par l'employeur, le passager paie un montant qui rétribue le chauffeur. Maintenant, si l'établissement soutient ce type de covoiturage, il peut abonder. Certains établissements de la métropole financent une partie de ces trajets pour leurs covoiturés afin que cela leur coûte moins cher. Cela n'est pas obligatoire, c'est à la volonté de l'établissement d'accompagner davantage le covoiturage. La Comue paie l'abonnement.

M. Saboujni : est-ce que les ONR, qui ne font pas partie du groupement, pourront se greffer par la suite ?

E. Perron-Bodin : non car il faut une liste dès le départ de participants au groupement de commande et on ne peut plus élargir ensuite. Nous allons tester le dispositif dans un premier temps et on envisagera ultérieurement d'élargir la liste des établissements.

R. Guilet : les utilisateurs ne sont que dans la communauté des établissements ? Les passagers des conducteurs ne sont que des gens des 12 établissements ?

E. Perron-Bodin : oui mais pas seulement. En effet, certains souhaitent savoir avec qui ils vont covoiturer. L'idée de la communauté c'est qu'on se connaît et qu'il y a des proximités de lieu et qu'on peut covoiturer entre établissements voisins. Mais elle confirme les deux possibilités, entre membres de la communauté et avec d'autres.

V. Marin : est-ce que c'est aussi valable entre l'agglomération toulousaine et les villes universitaires d'équilibre ? A Albi l'utilisation de Karros est en place avec l'agglomération, de ce fait la superposition avec notre dispositif pose la question de savoir qui va prendre en charge les 2 € ? Est-ce que cela a été vu ?

E. Perron-Bodin : le covoiturage est possible entre les villes. Sur la deuxième question, elle doit se renseigner, mais il lui semble que c'est un contrat spécifique. Tisséo a créé un outil sur mesure avec Karos qu'il teste et donc elle pense que les communautés Karos à Albi pourront être visées. Par contre sur l'aspect financier, elle ne pense pas, il faut qu'elle le confirme.

Elle souligne que la Comue a décroché un prix du management de la mobilité hier soir.

VOTE : Validez-vous le groupement de commandes porté par la Comue pour la mise en place de ce service de covoiturage inter-établissement ?

NPPV : 0

s'abstient : 0

contre : 0

pour : 28

13. TES : Bilan du festival Futurs proches (info)

Nathalie Séjalon Delmas et Eugény Perron Bodin – cf PWP présenté en séance

JL Rols : suggère que si on renouvelle l'expérience, ce soit couplé à l'évènement avec Octobre Rose.

N. Séjalon-Delmas : oui tout à fait, il y avait octobre rose organisé par la faculté des sciences avec 450 participants dont 99% des étudiants.

14. TES : Démarche BEGES de l'UT – bilan et plan d'actions

Eugény Perron Bodin – cf PWP présenté en séance

B. Jouve : qu'est-ce qui rentre dans les 40% et 50% ?

E. Perron-Bodin : principalement les achats

B. Jouve il faudrait nous communiquer la charte des achats responsables

E. Perron-Bodin: c'est un travail à mener

S. Lor : comment a été élaboré le plan carbone

E. Perron-Bodin : labo 1.5 : outil GES Campus et travail mené avec un chercheur M. Correa.

15. COMM et SPMG : Nouvelle offre de services pour la salle de conférence de la Cité internationale de l'UT

Mélanie Ducolombier et Christophe Sonnendrucker – cf PWP présenté en séance

E. Rial-Sebbag : le lieu est splendide et c'était dommage que cela n'ait pas bien fonctionné jusqu'à maintenant. Est-ce climatisé ?

C. Sonnendriucker : il y a un système de rafraîchissement d'air.

E. Rial-Sebbag : il est très prestigieux de pouvoir loger des gens sur place. Mais la Cité internationale n'est pas dans nos catalogues des marchés publics et cela peut rebuter au niveau des tarifs. Comment faire à part passer via Booking.com ?

C. Sonnendriucker: il faut les référencer dans les établissements. envisager des conventionnements. Il fera remonter ce point.

Inserm : il faut référencer sur les plateformes des ONR.

M. Ducolombier : en termes de bilan pour l'année 2023-2024 la salle a été réservée 47 fois par des établissements ou par la Comue. Cela correspond à 47 jours en sachant que nous avons 50 jours de gratuité dont on fait bénéficier les établissements et les ONR. Nous sommes en train de finaliser la méthodologie de répartition concernant la réservation de la salle avec le prestataire pour qu'il intègre ce principe de gratuité avec les établissements et les ONR.

B. Jouve : pour les chambres est-ce qu'il y a des tarifs pour les doctorants en mobilité pendant 2 mois ?

M. Ducolombier : pour 2 mois on n'est plus sur la résidence hôtelière donc on bascule sur la résidence CROUS qui est moins onéreuse. Le DREI vérifie que le réservant vient du monde universitaire pour pouvoir lui appliquer le tarif du public cible. Ces étudiants doivent aussi préciser qu'ils sont étudiants.

B. Jouve : on a aussi un problème de place.

C. Sonnendriucker : c'est un problème que l'on a en ce moment et nous essayons d'inciter le CROUS à débloquer cela.

16. Liste des conventions et marchés de la Comue en cours (info)

Toulouse, le 14 mars 2025

Le président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS